

# Assemblée Générale Mixte

21 janvier 2020



# OUVERTURE

**Sophie BELLON**

Présidente du Conseil d'Administration

# CONSTITUTION DU BUREAU

- **Sophie BELLON**  
Présidente du Conseil d'Administration  
**Présidente de séance**
- **François-Xavier BELLON**  
Président du Directoire de Société Bellon SA  
**Scrutateur**
- **Wieslawa GASCHET**  
représentant le FCP *Groupe Sodexo Peps*  
des salariés de Sodexo  
**Scrutateur**
- **Cindy CARIO**  
Secrétaire du Conseil d'Administration  
**Secrétaire de séance**

## SUR LA SCÈNE :

- **Denis MACHUEL**  
Directeur Général
- **Marc ROLLAND**  
Directeur Financier

## DANS LA SALLE :

- **Caroline BRUNO-DIAZ**  
KPMG – Commissaire aux comptes
- **Jean-Christophe GEORGHIOU**  
PwC – Commissaire aux comptes

# ORDRE DU JOUR

**Cindy CARIO**

Secrétaire du Conseil d'Administration

# ORDRE DU JOUR

- Constitution du Bureau
- Message de la Présidente
- Présentation des Résultats 2018-2019
- Message du Directeur Général
- Gouvernement d'entreprise
- Présentation de 2 nouveaux Administrateurs
- Travaux du Comité des Rémunérations
- Présentation des résolutions
- Rapport des Commissaires aux Comptes
- Questions / Réponses
- Votes des résolutions

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

**Sophie BELLON**

Présidente du Conseil d'Administration

# PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2018-2019

**Marc ROLLAND**  
Directeur Financier

# 2018-2019 CONFORME AUX OBJECTIFS

## Performance financière de l'exercice 2018-2019

### Objectifs

**Croissance interne\*  
du chiffre d'affaires**

**entre 2 et 3 %**

excluant la 53<sup>e</sup> semaine



**Marge d'exploitation**

**entre 5,5 % et 5,7 %**

(hors effet de change)

### Résultats 2018-2019

**Croissance interne  
du chiffre d'affaires à**

**3,6 %**



**Marge d'exploitation à**

**5,5 %**

(hors effet de change)

\* Indicateurs de performance alternatifs



# CROISSANCE INTERNE LÉGÈREMENT AU DESSUS DES ATTENTES

Performance financière de l'exercice 2018-2019

CHIFFRE D'AFFAIRES À 22 Md€

**CROISSANCE TOTALE**

**+ 7,6 %**

Effet de change  
**+ 1,5 %**

Changement de périmètre  
**+ 2,6 %**

**CROISSANCE INTERNE**

**+ 3,6%**

dont :

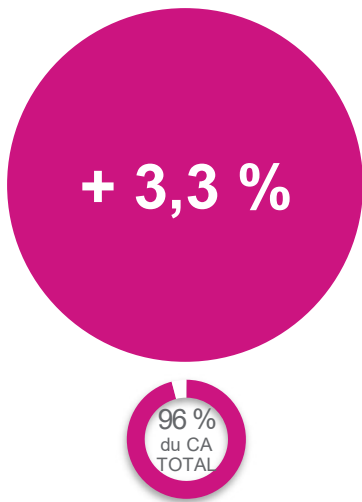
Services sur Site  
**+ 3,3 %**

Avantages & Récompenses  
**+ 8,5 %**

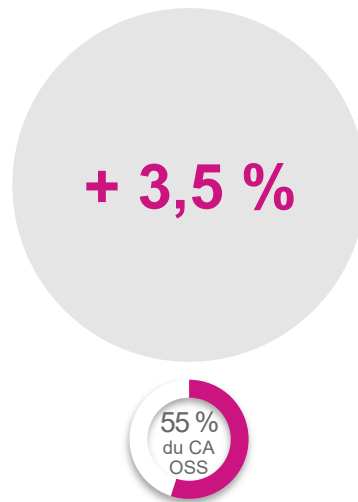
# REPRISE DE LA CROISSANCE INTERNE SERVICES SUR SITE

Performance financière de l'exercice 2018-2019

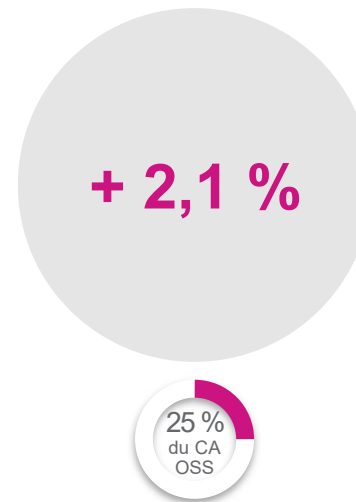
SERVICES SUR SITE



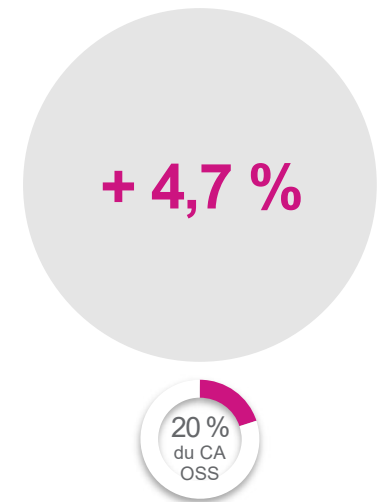
ENTREPRISES &  
ADMINISTRATIONS



SANTÉ & SENIORS



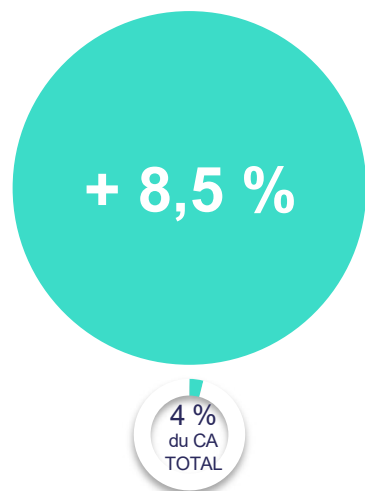
ÉDUCATION



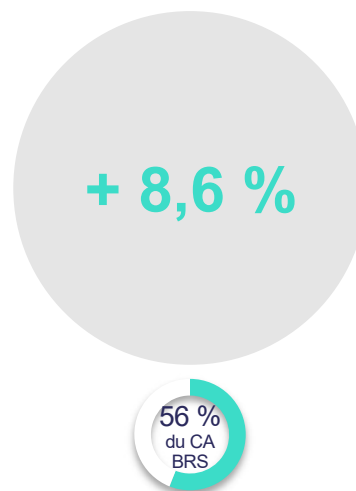
# CROISSANCE INTERNE ROBUSTE EN AVANTAGES ET RÉCOMPENSES

Performance financière de l'exercice 2018-2019

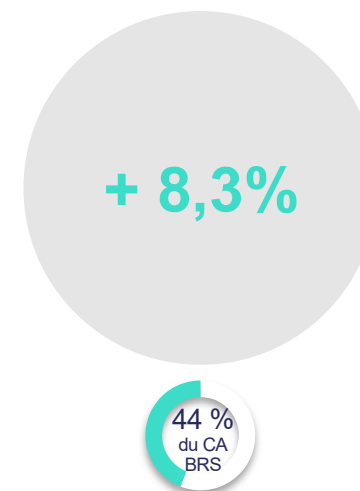
SERVICES AVANTAGES  
& RÉCOMPENSES



EUROPE, ASIE, ÉTATS-UNIS

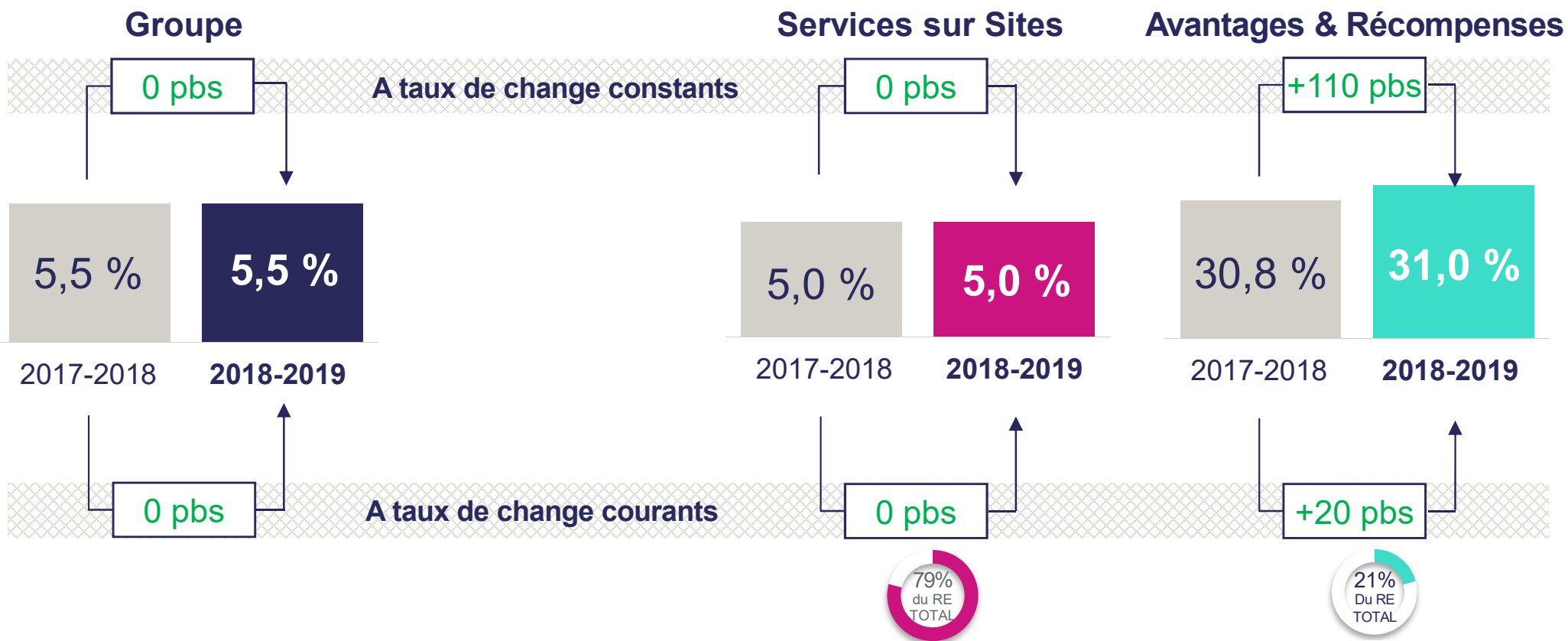


AMÉRIQUE LATINE



# MARGE D'EXPLOITATION EN LIGNE AVEC LES ATTENTES

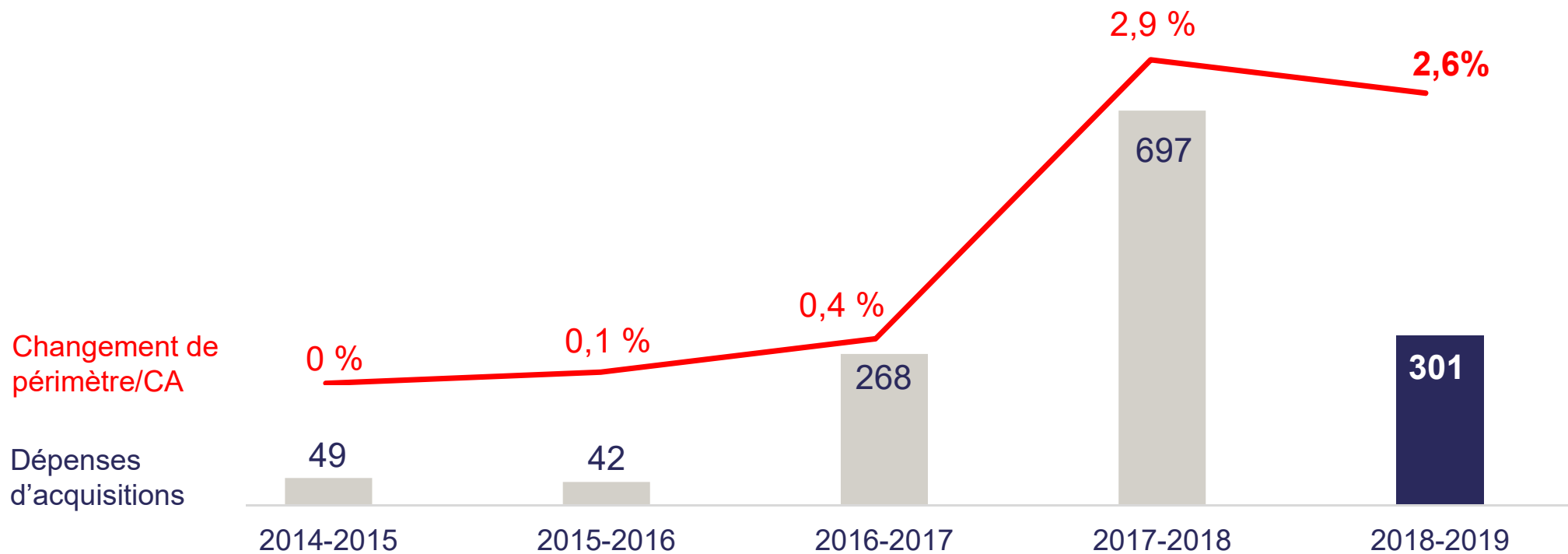
Performance financière de l'exercice 2018-2019



# CONTRIBUTION DES ACQUISITIONS NETTES SUR 5 ANS

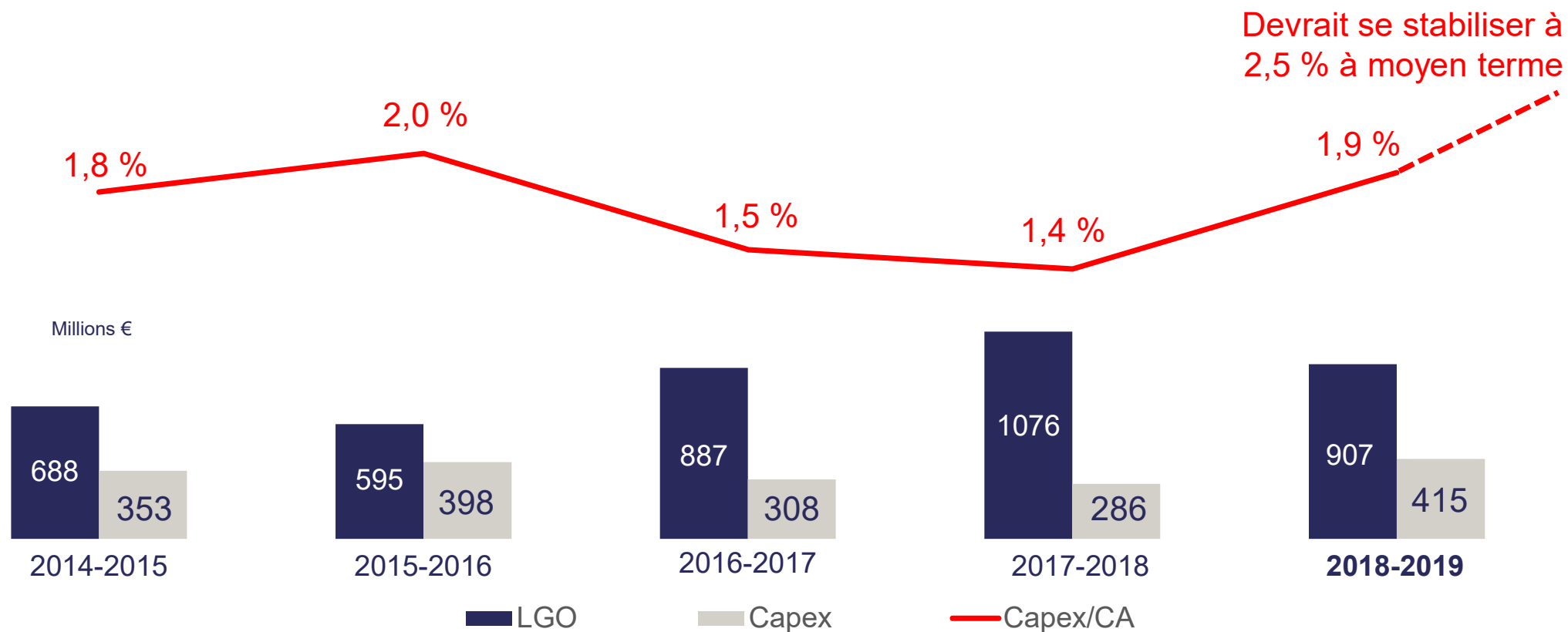
## Performance financière de l'exercice 2018-2019

Millions €



# UNE FORTE GENERATION DE TRÉSORERIE MALGRÉ UN CAPEX EN HAUSSE

Performance financière de l'exercice 2018-2019

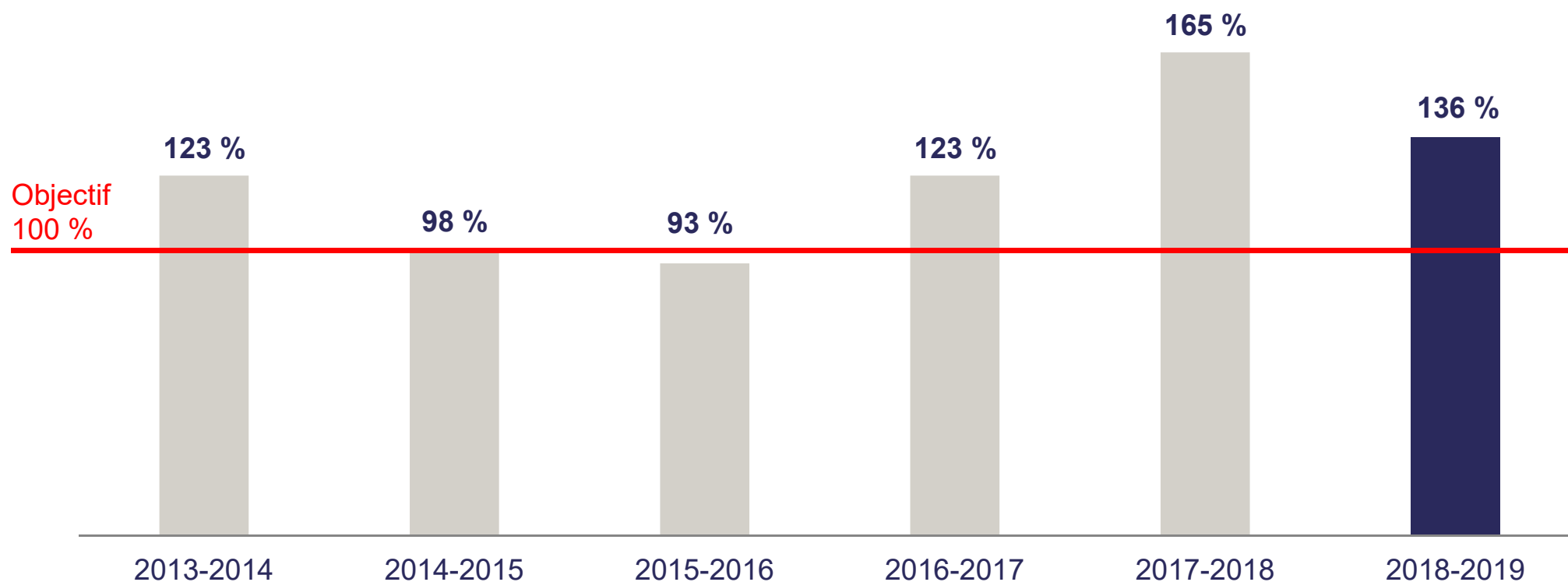




# UN NIVEAU ÉLEVÉ DE CASH CONVERSION

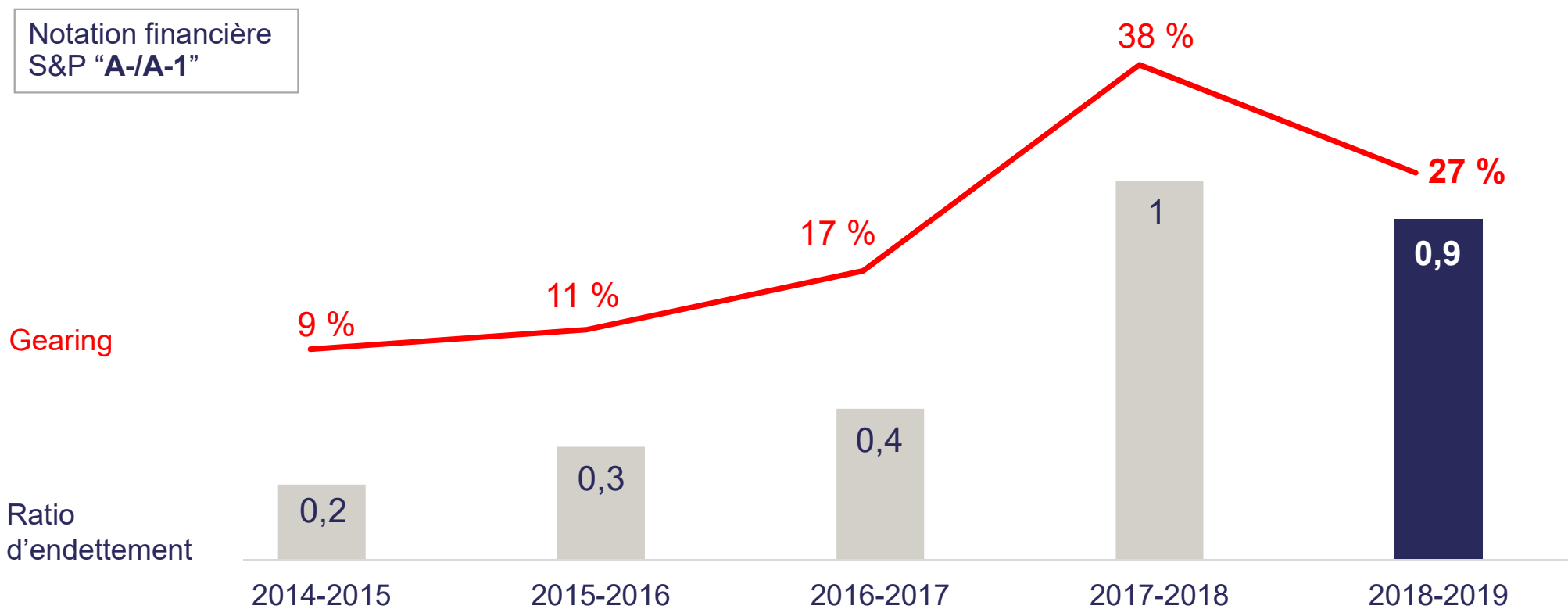
## Performance financière de l'exercice 2018-2019

Cash conversion (liquidités générées par les opérations/Résultat net part du Groupe)



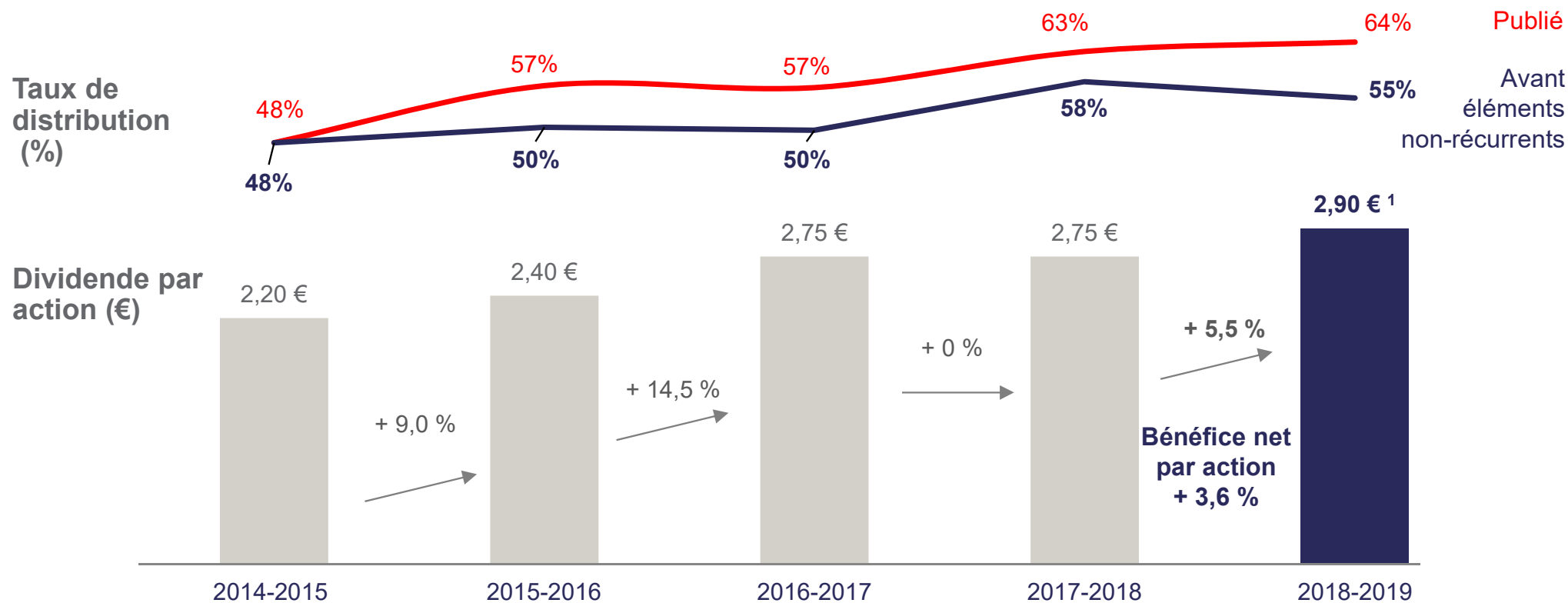
# UN BILAN SOLIDE

## Performance financière de l'exercice 2018-2019



# AUGMENTATION DU DIVIDENDE

## Actionnaires et Performance Boursière

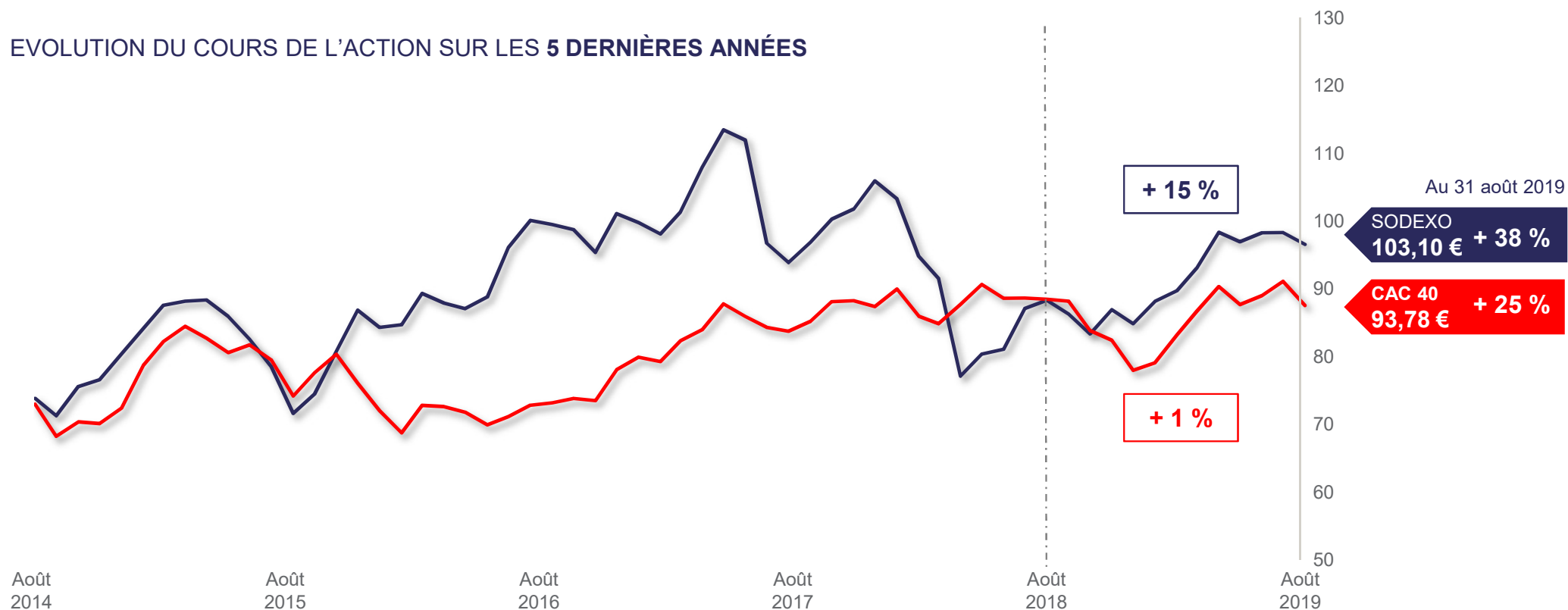


<sup>1</sup> A proposer à l'Assemblée Générale le 21 janvier 2020

# PERFORMANCE BOURSIFIÈRE DE L'ACTION

## Actionnaires et Performance Boursifière

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



# PERFORMANCE BOURSIÈRE DE L'ACTION

Actionnaires et Performance Boursière

Au 31 août 2019

Depuis sa cotation en 1983

---

**COURS DE L'ACTION x 67\***

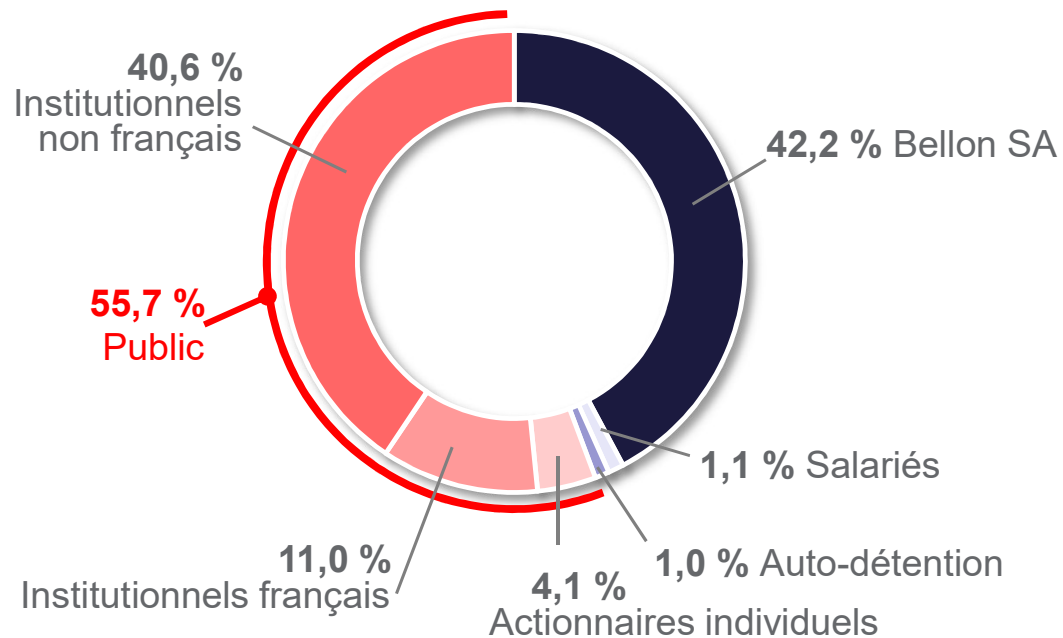
---

**Progression 4,5 fois supérieure  
à celle du CAC 40**

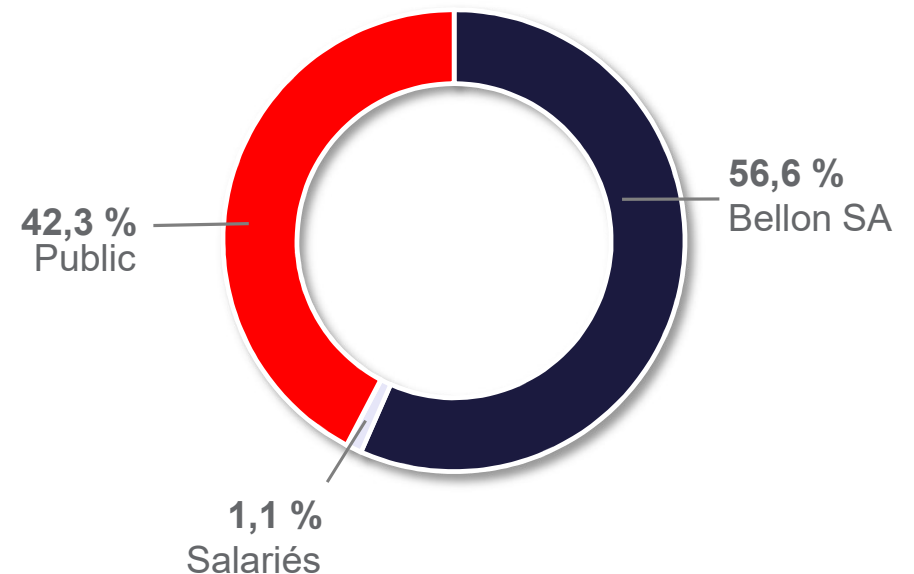
# RÉPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

## Actionnaires et Performance Boursière

### ACTIONNARIAT AU 31/08/2019



### RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE EXERÇABLES

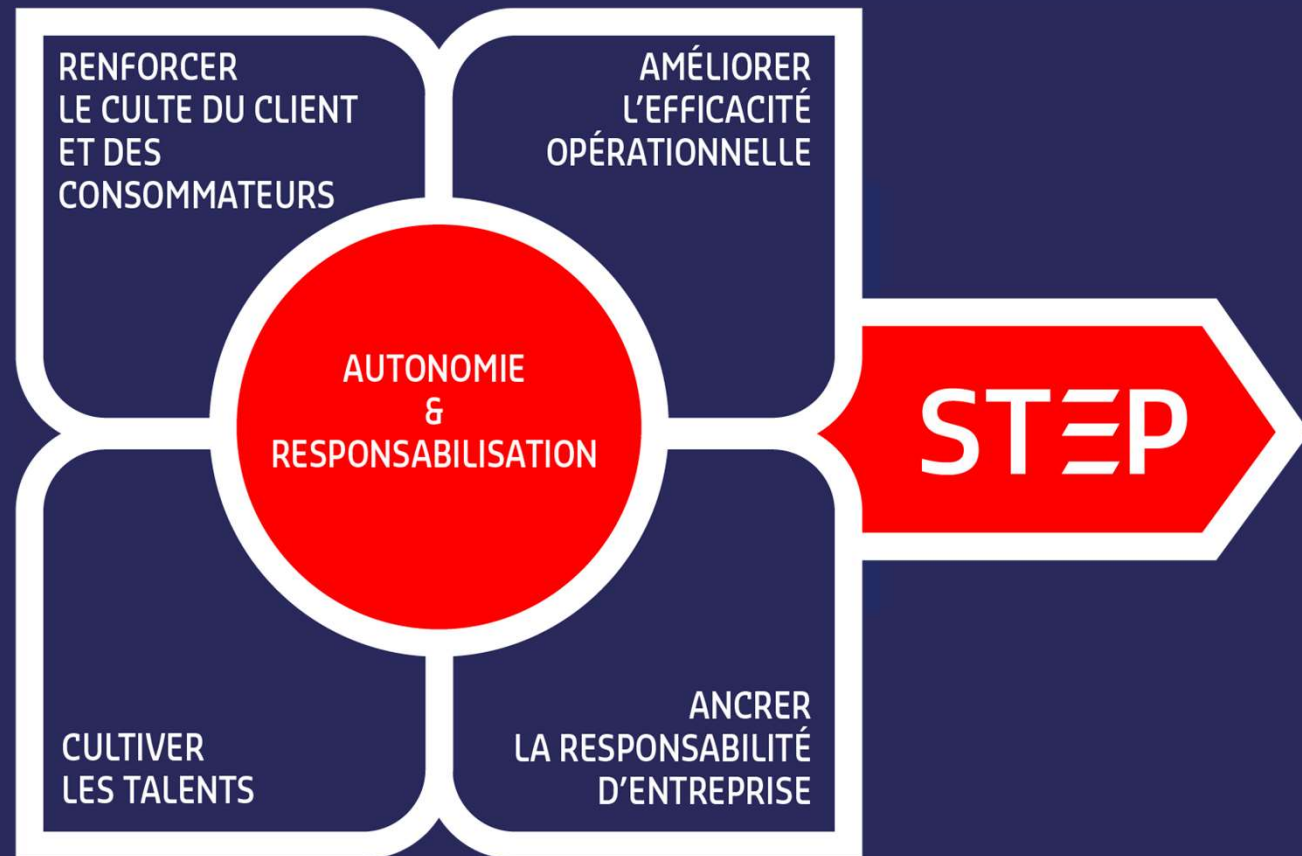




# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Denis MACHUEL**  
Directeur Général

# FOCUS SUR LA CROISSANCE



**+ 3,6 %**

**CROISSANCE  
ORGANIQUE**

**LA PLUS ÉLEVÉE  
DEPUIS 2012**

# RIGUEUR RENFORCÉE

**-11,1 %**

AMÉLIORATION  
**DU TAUX**  
D'ACCIDENTS  
AVEC ARRÊTS  
DE TRAVAIL<sup>1</sup>

**95 %**

FIDÉLISATION  
**CLIENT EN**  
MARGE BRUTE

**+20** pbs

MARGES DES  
NOUVELLES  
SIGNATURES

**80 %**

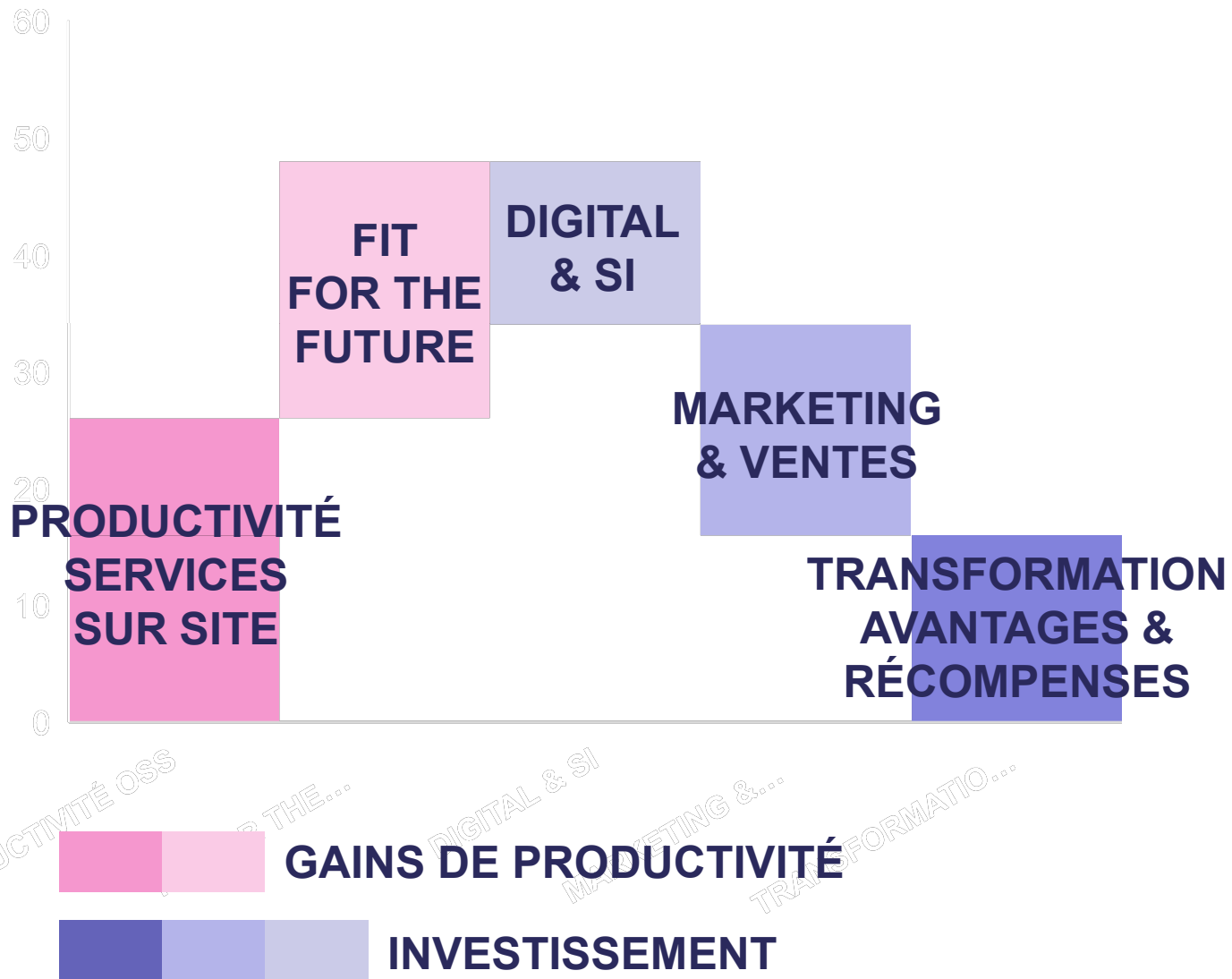
**CONTRATS**  
**LOCAUX**  
**PIPELINE**  
COMMERCIAL  
SERVICES AUX  
ENTREPRISES

<sup>1</sup> NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊTS DE TRAVAIL X 200 000 / HEURES DE TRAVAIL

5,5 %

**MARGE**  
**D'EXPLOITATION**

# RÉINVESTIR DANS LA CROISSANCE







# SERVICES AUX PARTICULIERS ET À DOMICILE

**pronep**  
life care

*the Good*  
**Care** *group*

*Crèches*  
de France ● ● ●

**PLATEFORME  
INNOVANTE  
DE DÉVELOPPEMENT  
DES TALENTS ET DE  
LA PERFORMANCE**



**CROISSANCE**  
**SOLIDE**  
**RENTABLE**  
**RESPONSABLE**

**COMPRÉHENSION  
DES ATTENTES  
DES CLIENTS ET DES  
CONSOMMATEURS**



**DIGITAL  
AU SERVICE  
DE L'HUMAIN**



**ADN  
ENTREPRISE  
RESPONSABLE**



FUTURE

50

FOODS



# INDITEX

## RESTAURATION CIRCULAIRE





Proveedor oficial



Lima  
2019



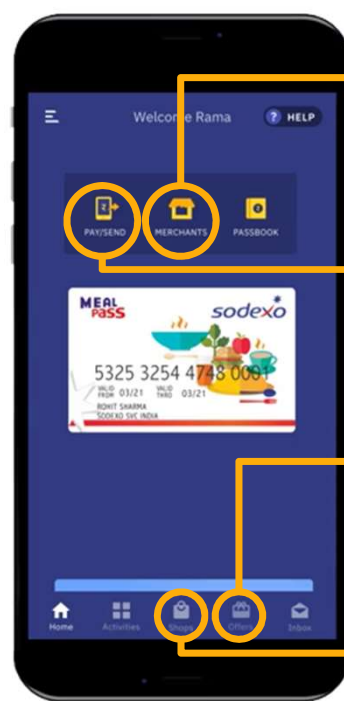
sodexo

TE BRINDAMOS

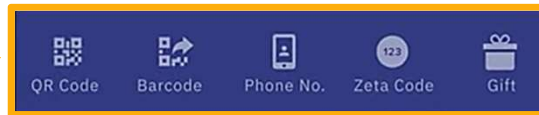


LIMA 2019  
FELICIDADES Y BUEN VIAJE A TODOS  
LOS ATLETAS Y OFICIALES  
CONGRATULATIONS AND SAFE TRAVELS  
TO ALL ATHLETES AND OFFICIALS

# zeta



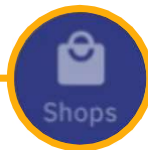
**LOCALISATEUR DE COMMERCES**



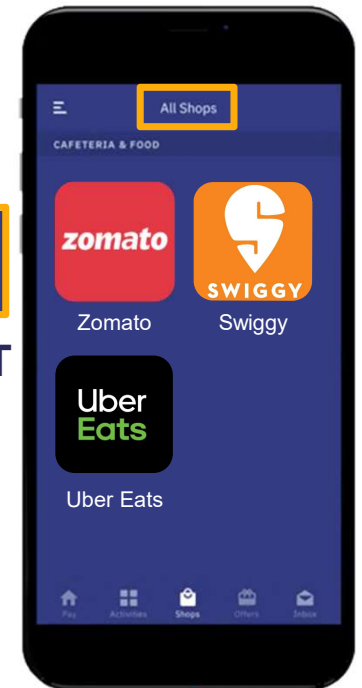
**PLUSIEURS MODES DE PAIEMENT**



**OFFRES PERSONNALISÉES**



**MARKET PLACE AVEC LES ENSEIGNES LES PLUS POPULAIRES**





**CROISSANCE  
SOLIDE  
RENTABLE  
RESPONSABLE**



WASTE  
WATCH



3 000

SITES EN UN AN



**CROISSANCE**

**SOLIDE**

**RENTABLE**

**RESPONSABLE**

# PERSPECTIVES 2020

**Croissance interne**  
du chiffre d'affaires  
autour de **4 %**

(incluant les événements sportifs majeurs)

**Marge d'exploitation stable**  
(hors effet de change et avant IFRS16)

# FOCUS SUR LA CROISSANCE



# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

**Sophie BELLON**

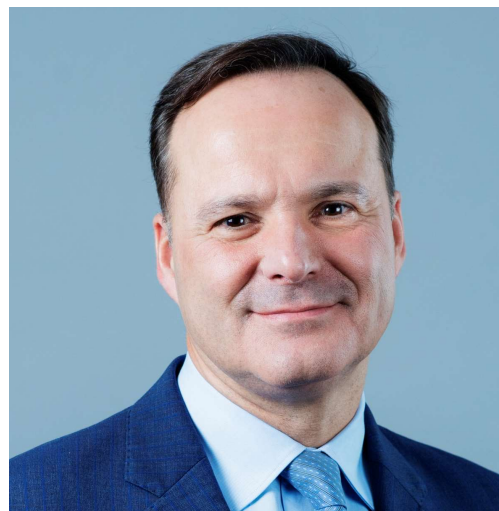
Présidente du Conseil d'Administration



**PRÉSENTATION DE 2 NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**  
DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE LORS DE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



**VÉRONIQUE LAURY**



**LUC MESSIER**



# PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE

**Véronique LAURY**

# PRÉSENTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

**Luc MESSIER**

# TRAVAUX DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

**Cécile TANDEAU DE MARSAC**  
Présidente du Comité des Rémunérations

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

EXERCICE 2019-2020

## Principes généraux

<b>Conformité</b>	Avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF
<b>Compétitivité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ A la fois sur le marché français (CAC-40)</li><li>▪ Et le marché international (principaux concurrents)</li></ul>
<b>Equilibre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Entre la partie fixe et variable</li><li>▪ Entre les objectifs financiers et non financiers</li><li>▪ Entre le court et le long terme</li></ul>
<b>Alignement des intérêts</b>	Des collaborateurs, des actionnaires et des autres parties prenantes
<b>Performance</b>	Conditions de performance exigeantes, croissance rentable et durable, alignement avec les objectifs publiés
<b>Transparence</b>	Règles simples, lisibles et communiquées au public

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Présidente du Conseil d'Administration

EXERCICE 2019-2020

<b>Eléments constitutifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rémunération fixe</li><li>▪ Voiture de fonction</li><li>▪ Régime collectif de prévoyance et de frais de santé</li></ul>
<b>Aucun(e)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rémunération variable (ni annuelle, ni pluriannuelle)</li><li>▪ Rémunération exceptionnelle</li><li>▪ Dispositif d'intéressement à long terme (actions de performance)</li><li>▪ Rémunération des administrateurs (anciennement appelée jetons de présence) pour sa participation aux réunions du Conseil d'Administration ou des comités spécialisés</li><li>▪ Indemnité de départ en cas de cessation de son mandat social</li><li>▪ Régime de retraite supplémentaire</li></ul>
<b>Proposition de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 675 000 € par an, inchangé par rapport à l'exercice précédent, valable pour la durée restante de son mandat</li></ul>

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Directeur Général

EXERCICE 2019-2020

## Evolutions 2018-2019

- Montant maximal de la rémunération variable réduit de 200 % à 150 %
- Rémunération pour un exercice complet (nomination en janvier 2018)
- Actions de performance : TSR comparé à un seul groupe de pairs
- Engagement de non-concurrence (maximum 24 mois rémunération fixe uniquement)

## Evolutions 2019-2020

- Suppression de la possibilité de percevoir une rémunération exceptionnelle
- Actions de performance :
  - Réduction de la période d'acquisition de 4 ans à 3 ans
  - Pas d'attribution en 2019-2020
  - Prochaine attribution en novembre 2020
  - Proratisation sur le temps de présence effective en cas de maintien exceptionnel des droits
- Nouveau régime de retraite supplémentaire

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Directeur Général

EXERCICE 2019-2020

## Éléments constitutifs

- Rémunération fixe
- Rémunération variable annuelle
- Rémunération long terme
- Engagement de non-concurrence (maximum 24 mois rémunération fixe uniquement)
- Régime de retraite supplémentaire
- Avantages en nature : voiture de fonction et assurance perte d'emploi
- Régime collectif de prévoyance et de frais de santé

## Aucun(e)

- Rémunération pluriannuelle
- Indemnité en cas de cessation de mandat
- Rémunération exceptionnelle

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rémunération fixe

EXERCICE 2019-2020

**Denis MACHUEL**

900 000 € inchangé par rapport à l'exercice précédent



# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## Rémunération variable annuelle (prime d'objectifs)

EXERCICE 2019-2020

<b>70 %</b>	<p>Sur des objectifs <b>financiers</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance interne</li><li>• Marge d'exploitation hors effet de change</li><li>• Progression du résultat net part du Groupe</li><li>• Liquidités générées par les opérations</li></ul>
<b>30 %</b>	<p>Sur des objectifs <b>non financiers</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Santé et sécurité</li><li>• Gestion des talents</li><li>• Classement <i>Dow Jones Sustainability Index</i></li></ul>
<b>Exercice 2019-2020</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 100 % de la prime d'objectifs <u>lorsque</u> l'objectif est atteint</li><li>▪ 150 % de la prime d'objectifs <u>lorsque</u> l'objectif est dépassé</li></ul>
<b>Plafond</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>150 % de la rémunération fixe</b></li></ul>

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## Rémunération long terme

EXERCICE 2019-2020

<b>Exclusivement</b>	<b>Actions de performance</b>
<b>Conditions de présence et de performance</b>	<b>Sur une période de 3 ans</b>
<b>PAS D'ATTRIBUTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2019-2020</b>	
<b>Critères de performance liés aux priorités stratégiques du Groupe</b>	<b>Pour le plan de novembre 2020 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Performance économique : <b>50 %</b> des actions</li><li>▪ Performance boursière : <b>30 %</b> des actions</li><li>▪ Performance sociale de l'entreprise : <b>20 %</b> des actions</li></ul>
<b>Plafonds</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>150 %</b> de sa rémunération totale annuelle (fixe et variable à objectifs atteints)</li><li>▪ <b>5 %</b> de l'ensemble des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice</li></ul>

# RÉMUNÉRATION DE SOPHIE BELLON

EXERCICE 2018-2019

<b>Sophie BELLON</b>	<b>676 739 €</b>
<b>Présidente du Conseil d'Administration</b>	
▪ Rémunération fixe payée par Sodexo	675 000 €
▪ Avantages en nature (voiture de fonction)	1 739 €

# RÉMUNÉRATION DE DENIS MACHUEL

EXERCICE 2018-2019

<b>Denis MACHUEL</b> <b>Directeur Général</b>	<b>1 807 730 €</b>
--	--------------------

Somme qui se décompose comme suit :

- |   |                  |
|---|------------------|
| ▪ Rémunération fixe   | <b>900 000 €</b> |
| ▪ Rémunération variable (détail du taux d'atteinte détaillé ci-après) | <b>892 800 €</b> |
| ▪ Avantages en nature (voiture de fonction, assurance perte d'emploi) | <b>14 930 €</b>  |

# TAUX D'ATTEINTE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DE DENIS MACHUEL

EXERCICE 2018-2019

		Pondération	Taux d'atteinte	Montant en €
<b>70 % d'objectifs financiers</b>	Croissance interne	20 %	Plafonné à 100 % sur décision du Conseil	180 000
	Marge d'exploitation	20 %	86 %	154 800
	Progression du résultat net	10 %	0 %	0
	Liquidités générées par les opérations	20 %	175 %	315 000
	<b>Total financier</b>	<b>70 %</b>	<b>103 %</b>	<b>649 800</b>
<b>30 % d'objectifs non financiers</b>	Santé et Sécurité	10 %	100 %	90 000
	Gestion des talents	10 %	70 %	63 000
	Classement DJSI	10 %	100 %	90 000
	<b>Total non financier</b>	<b>30 %</b>	<b>90 %</b>	<b>243 000</b>
<b>Total part variable 2018-2019</b>		<b>100 %</b>	<b>99 %</b>	<b>892 800</b>

# ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À DENIS MACHUEL

## LE 19 JUIN 2019

EXERCICE 2018-2019

Nombre d'actions	22 000
Valorisation (IFRS)	1 836 252 €
<b>100 % soumise à des conditions de performance :</b>	
• 25 % des actions	<b>Progression de la croissance interne du chiffre d'affaires</b>
• 25 % des actions	<b>Progression du taux de marge d'exploitation</b>
• 30 % des actions	<b>Surperformance</b> d'un groupe de référence composé de 12 sociétés (ABM Industries, Aramark, CBRE, Compass, Edenred, Elixor, Elis/Berendsen, G4S, ISS, Jones Lang Lasalle, Rentokil et Securitas)
• 20 % des actions	<b>Réalisation d'un objectif de diversité et d'inclusion</b> fixé par Sodexo afin de promouvoir les femmes au plus haut niveau de la hiérarchie

Soit 0,01 % du capital social au 31 août 2019 et 2,71 % de l'ensemble des attributions du 19 juin 2019.

# ENGAGEMENT DE RETRAITE DE DENIS MACHUEL

## Rappel du régime de retraite supplémentaire en place jusqu'au 31 décembre 2019:

- Régime à prestations définies régi par les articles 39 du Code général des impôts et L.137-11-1 du Code de la sécurité sociale
- **Conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF :**  
nouveaux droits soumis à une condition de performance
- **Fermeture au 31 décembre 2019** avec gel des droits à cette date conformément à la **Loi PACTE**
- **Reste conditionné à l'achèvement de la carrière au sein du Groupe**

# ENGAGEMENT DE RETRAITE DE DENIS MACHUEL SOU MIS À VOTRE APPROBATION

## Présentation du nouveau régime de retraite supplémentaire :

- Régime à prestations définies régi par les articles 39 du Code général des impôts et L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale
- **Rythme d'acquisition:**
  - 0,5 % de la rémunération fixe et variable au cours des cinq premières années
  - 1 % par an au-delà
  - Plafonné à 10 %
- **Conforme à la loi PACTE et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF**
  - Régime portable
  - Nouveaux droits soumis à une condition de performance



# PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

**Cindy CARIO**

Secrétaire de séance

## DE LA 1<sup>ère</sup> À LA 3<sup>e</sup> RÉOLUTION :

- **Approbation des comptes sociaux** de l'exercice 2018-2019
  - Bénéfice de 597 146 224 €
  
- **Approbation des comptes consolidés** de l'exercice 2018-2019
  - Résultat net du groupe de 665 millions €
  
- **Affectation du résultat** de l'exercice 2018-2019  
**et fixation du dividende à 2,90 € par action**
  - **Majoration de 10 % du dividende** pour les actions détenues sous la forme nominative depuis au moins 4 ans **soit 0,29 €** (limitée à 0,5 % du capital social par actionnaire)
  - CALENDRIER:
    - **Date de détachement du coupon** : 30 janvier 2020
    - **Date d'enregistrement** : 31 janvier 2020
    - **Date de mise en paiement du dividende** : 3 février 2020

## DE LA 4<sup>e</sup> A 7<sup>e</sup> RÉSOLUTION

- **Nomination de deux nouveaux Administrateurs :**
  - Véronique LAURY
  - Luc MESSIER
  
- **Renouvellement des mandats de :**
  - Sophie STABILE
  - Cécile TANDEAU DE MARSAC
  
- Les nominations et renouvellements de mandat sont proposés pour une durée **de trois ans**
  
- **Fin de mandat : Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clos le 31 août 2022**

## DE LA 8<sup>e</sup> A 11<sup>e</sup> RÉSOLUTION



Pages 240-250  
du DEU

- **Approbation de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2018-2019 à :**
  - Sophie BELLON, Présidente du Conseil d'Administration
  - Denis MACHUEL, Directeur Général
  
- **Approbation de la politique de rémunération pour l'exercice 2019-2020 de :**
  - Sophie BELLON, Présidente du Conseil d'Administration
  - Denis MACHUEL, Directeur Général
  
- **Information détaillée dans la présentation de la Présidente du Comité des Rémunération pendant l'Assemblée et dans le Document d'Enregistrement Universel (pages 240 à 250)**

## 12<sup>e</sup> RÉSOLUTION



pages 183-184,  
219 et 244-245  
et suivantes  
du DEU

- **Approbation d'un engagement réglementé relatif à la mise en place d'un nouveau régime de retraite supplémentaire de Denis MACHUEL, Directeur Général**
  - Mise en conformité avec la loi PACTE
  - Présenté par la Présidente du Comité des Rémunérations pendant l'Assemblée
  - Présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes

# 13<sup>e</sup> RÉOLUTION

- **Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions**
  - **Objectifs:**
    - couvrir les plans d'actions gratuites et de performance
    - réduire le capital social par voie d'annulation d'actions
    - assurer l'animation du marché de l'action Sodexo
  - **Prix maximum d'achat : 120 € par action**
  - **Limite : fixée par la société à 5 % du capital social au 21 janvier 2020**
  - **Validité de l'autorisation : 18 mois**
  - **Annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 janvier 2019**

# 14<sup>e</sup> RÉOLUTION

## ■ **Modification des Statuts**

- **Suppression de l'article relatif aux apports en capital (article 6)**

# 15<sup>e</sup> RÉOLUTION

## ■ Modification des Statuts

- **Déclarations de franchissements de seuils statutaires** (article 9.4)
  - Réduction du seuil de 2,5 % du capital à **1 % des droits de vote** et chaque multiple de ce pourcentage
  - Raccourcissement du délai de déclaration de 15 jours à **5 jours de Bourse**
  - Extension de l'obligation de déclaration aux intermédiaires inscrits pour le compte de propriétaires d'actions non domiciliés en France
  - Inclusion des **accords ou instruments dérivés à dénouement en actions** dans le calcul du seuil comme pour les déclarations de franchissement de seuils légaux



# 16<sup>e</sup> RÉSOLUTION

## ■ **Modification des Statuts**

- **Désignation des administrateurs salariés** (article 11.4)

- Mise en conformité avec la loi PACTE : obligation de désigner deux administrateurs représentant les salariés dès 8 administrateurs (au lieu de 12 précédemment)

- Sodexo répond déjà à cette obligation :

- > **Deux administrateurs** siègent au Conseil **depuis 2015** :

- › **Philippe BESSON** siège au **Comité des Rémunérations**

- › **Cathy MARTIN** siège au **Comité d'Audit**

# 17<sup>e</sup> RÉOLUTION

## ■ Modification des Statuts

- **Consultation écrite des administrateurs** (article 12)
  - Possibilité introduite par la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019
  - Certaines décisions limitativement énumérées :
    - > **Nominations d'administrateurs** en cas de vacance d'un poste (décès, démission)
    - > Autorisations d'octroyer des **cautions, avals et garanties**
    - > **Mise en conformité des Statuts avec la loi**  
(sous réserve de ratification à l'Assemblée Générale Extraordinaire)
    - > **Convocation d'une Assemblée Générale**

# 18<sup>e</sup> RÉOLUTION

## ■ Modification des Statuts

- **Suppression de l'obligation de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant (article 15)**
  - Mise en conformité avec la loi du 9 décembre 2016, dite **loi Sapin 2**
  - Suppression de l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant lorsque le commissaire aux comptes titulaire :
    - > n'est pas une personne physique ni
    - > une société unipersonnelle

# 19<sup>e</sup> RÉOLUTION

## ■ **Modification des Statuts**

- **Suppression des dispositions transitoires liées à l'introduction d'un dividende majoré (article 18.3)**
  - Dividende majoré introduit en 2011
  - Dispositions transitoires plus applicables depuis 2014

## 20<sup>e</sup> RÉSOLUTION

### ■ **Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**

- **Objet** : assurer le financement de la croissance du Groupe
- Mêmes paramètres que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2018 que cette résolution annule et remplace
- **Plafond en actions** : 85 millions €\* (montant nominal, soit environ 14 % du capital, constitue le plafond global de l'ensemble des autorisations financières)
- **Plafond des valeurs mobilières représentant des créances** : 1 milliard € (montant nominal)
- **Validité de l'autorisation** : 26 mois

\* La valeur nominale du titre Sodexo est de 4 euros.

## 21<sup>e</sup> RÉOLUTION

- **Augmentation du capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices**
  - **Objet** : capitaliser toutes sommes dont la capitalisation est légalement et statutairement autorisée
  - Mêmes paramètres que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2018 que cette résolution annule et remplace
  - **Plafond en actions** : 85 millions €  
(montant nominal qui s'impute sur le plafond global fixé par la 20<sup>e</sup> résolution)
  - **Validité de l'autorisation** : 26 mois

## 22<sup>e</sup> RÉSOLUTION

### ■ **Augmentation du capital réservée aux salariés adhérents de plans d'épargne d'entreprise**

- **Objet** : contribuer à aligner les intérêts des salariés avec ceux des actionnaires
- Mêmes paramètres que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2018 que cette résolution annule et remplace
- **Plafond en actions** : 1,5 % du capital  
(s'impute sur le plafond global fixé par la 20<sup>e</sup> résolution)
- **Validité de l'autorisation** : 26 mois

## 23<sup>e</sup> RÉSOLUTION

- **Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues**
  - Mêmes paramètres que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2018 que cette résolution annule et remplace
  - **Plafond en actions** : 5 % du capital par période de 24 mois (conformément à la loi)
  - **Validité de l'autorisation** : 26 mois



## **24<sup>e</sup> RÉSOLUTION**

- **Pouvoirs pour effectuer les formalités légales**

## E-CONVOCATION ET E-VOTING DÉSORMAIS DISPONIBLES



UNE SOLUTION  
**SIMPLE**  
**RAPIDE**  
ÉCOLOGIQUE  
**DIGITALE**

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jean-Christophe GEORGHIU  
PWC

# RAPPORTS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SUR LES COMPTES ANNUELS



Pages 144-149  
et 179-182  
du DEU

## Certifications sans réserve

### Objectifs de notre mission : obtenir l'assurance raisonnable

- que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative,
- qu'ils sont conformes aux principes comptables applicables, réguliers et sincères, et
- qu'ils donnent une image fidèle du résultat de l'exercice et de la situation financière et du patrimoine en fin d'exercice.

### Principes comptables applicables

- Comptes consolidés : Référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.
  - Notre rapport inclut une observation relative à la première application au 1<sup>er</sup> septembre 2018 des normes IFRS 9 et IFRS 15.
- Comptes annuels de Sodexo SA : règles et principes comptables français.

# RAPPORTS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SUR LES COMPTES ANNUELS



Pages 144-149  
et 179-182  
du DEU

## Les points-clés de l'audit

Eléments, parmi ceux communiqués au Comité d'audit, qui ont nécessité une attention particulière au cours de notre audit et que nous avons jugés les plus importants :

- Pour les comptes consolidés :
  - Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition
  - Remises, rabais et ristournes fournisseurs
  - Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi
  - Risques fiscaux
  - Evaluation de la juste valeur de la participation dans Bellon SA.
- Pour les comptes annuels de Sodexo :
  - Evaluation des titres de participation.
- Nos rapports sur les comptes comprennent, pour chacun de ces points-clés de l'audit, la description des risques identifiés et la réponse que nous y avons apportée.

# RAPPORTS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SUR LES COMPTES ANNUELS



Pages 144-149  
et 179-182  
du DEU

## Vérifications spécifiques

	Nature et étendue de nos vérifications	Conclusion
Informations données dans le rapport de gestion	Sincérité et concordance avec les comptes annuels et consolidés	Pas d'observation à formuler
Déclaration de performance extra-financière*	Présence dans le rapport de gestion*	Attestation de présence
Informations prévus aux articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce	Présence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise	Attestation de présence
Informations fournies sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux et sur les engagements consentis en leur faveur	Exactitude et sincérité	Attestation de l'exactitude et la sincérité
Informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	Conformité avec les documents dont elles sont issues	Pas d'observation à formuler
Informations sur les délais de paiement clients/ fournisseurs	Sincérité et concordance avec les comptes annuels	Attestation de sincérité et concordance

*\*Les informations de cette déclaration font par ailleurs l'objet d'une vérification par KPMG en tant qu'Organisme Tiers Indépendant (cf. pages 81 à 83 du DEU).*

# RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS



Pages 183-186  
du DEU

**Aucune nouvelle convention ni nouvel engagement autorisé pendant l'exercice**

**Un nouvel engagement autorisé depuis la clôture de l'exercice soumis par anticipation à l'approbation de votre Assemblée Générale**

- La loi « PACTE » du 22 mai 2019 et l'Ordonnance du 3 juillet 2019 relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire transposant la directive « *portabilité retraite* » ont conduit votre Société à fermer au 31 décembre 2019 le régime de retraite supplémentaire à prestations définies dont bénéficie Denis MACHUEL, Directeur Général, et mettre en place un nouveau régime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui permette la portabilité des droits par ses bénéficiaires.
- Le Conseil d'administration du 6 novembre 2019, sur recommandation du Comité des rémunérations, a autorisé Denis MACHUEL à bénéficier de ce nouveau régime à compter de la date de sa mise en place, en remplacement du régime précédent.
- Les principales modalités de fonctionnement de ce nouveau régime, et notamment la condition de performance à laquelle est soumise l'acquisition de droits à retraite par Denis MACHUEL, sont décrites dans notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés.

# RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS



Pages 183-186  
du DEU

## Des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs

### ■ Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- Convention d'animation et de prestations entre votre Société et la société Bellon SA
- Régime de prévoyance et de frais de santé complémentaires de Sophie BELLON, Présidente du Conseil d'Administration, d'une part, et de Denis MACHUEL, Directeur Général, d'autre part
- Régime de retraite supplémentaire à prestations définies de Denis MACHUEL, dont le bénéfice arrive à échéance le 31 décembre 2019 du fait de la fermeture du régime par votre Société comme évoqué ci-avant.

### ■ Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

- Engagement de non-concurrence conclu avec Denis MACHUEL, Directeur Général.



# RAPPORTS SPÉCIAUX SUR DES RÉOLUTIONS SOUMISES À VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



Pages 294-296  
du DEU

- **Rapport sur l'émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droits préférentiel de souscription (20<sup>e</sup> résolution)**
  - Le rapport du Conseil ne comporte pas l'indication sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant prévue par les textes règlementaires.
  - Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.
- **Rapport sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (22<sup>e</sup> résolution)**
  - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.
  - Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et sur la proposition de suppression du DPS.
- **Rapport sur la réduction de capital (23<sup>e</sup> résolution)**
  - Pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital par annulation d'actions achetées envisagée.

Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

# QUESTIONS / RÉPONSES

**Sophie BELLON**

Présidente du Conseil d'Administration

Q&R

# VOTE DES RÉOLUTIONS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

**Cindy CARIO**  
Secrétaire de séance

# 1<sup>ère</sup> RÉSOLUTION

## Vote des résolutions à titre ordinaire

### Approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 août 2019

- Bénéfice de 597 146 224 €

## **2<sup>e</sup> RÉOLUTION**

### **Vote des résolutions à titre ordinaire**

#### **Approbation de comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 août 2019**

- Résultat net du groupe de 665 millions €

# 3<sup>e</sup> RÉOLUTION

## Vote des résolutions à titre ordinaire

### Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 août 2019 et fixation du dividende à 2,90 € par action

- **Majoration de 10 %** du dividende pour les actions détenues sous la forme nominative depuis au moins 4 ans **soit 0,29 €** (limitée à 0,5 % du capital social par actionnaire)
  
- **CALENDRIER**
  - **Date de détachement du coupon** : 30 janvier 2020
  - **Date d'enregistrement** : 31 janvier 2020
  - **Date de mise en paiement du dividende** : 3 février 2020

## **4<sup>e</sup> RÉOLUTION**

**Vote des résolutions à titre ordinaire**

**Nomination de Véronique LAURY en qualité d'Administrateur**

Pour une durée de **trois ans**

**Fin de mandat : Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clos le 31 août 2022**



## **5<sup>e</sup> RÉSOLUTION**

**Vote des résolutions à titre ordinaire**

**Nomination de Luc MESSIER en qualité d'Administrateur**

Pour une durée de **trois ans**

**Fin de mandat : Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clos le 31 août 2022**

## **6<sup>e</sup> RÉSOLUTION**

**Vote des résolutions à titre ordinaire**

**Renouvellement du mandat d'Administratrice  
de Sophie STABILE**

Pour une durée de **trois ans**

**Fin de mandat : Assemblée Générale se prononçant sur les comptes  
clos le 31 août 2022**

## **7<sup>e</sup> RÉSOLUTION**

**Vote des résolutions à titre ordinaire**

**Renouvellement du mandat d'Administratrice  
de Cécile TANDEAU DE MARSAC**

Pour une durée de **trois ans**

**Fin de mandat : Assemblée Générale se prononçant sur les comptes  
clos le 31 août 2022**

## 8<sup>e</sup> RÉSOLUTION

### Vote des résolutions à titre ordinaire



Pages 246  
et 249  
du DEU

**Approbation des éléments de rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice social clos le 31 août 2019, à Sophie BELLON, Présidente du Conseil d'Administration**

Eléments de la rémunération	Montant exercice 2018-2019
Rémunération fixe	675 000 €
Avantage (voiture de fonction)	1 739 €

## 9<sup>e</sup> RÉSOLUTION

### Vote des résolutions à titre ordinaire



Pages 247-250  
du DEU

### Approbation des éléments de rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice social clos le 31 août 2019, à Denis MACHUEL, Directeur Général

Eléments de la rémunération	Montants exercice 2018-2019
Rémunération fixe	900 000 €
Rémunération variable	892 800 €
Attribution d'actions de performance	22 000 actions de performance valorisées à 1 836 252 €
Avantage (voiture de fonction, assurance perte d'emploi)	14 930 €

# 10<sup>e</sup> RÉSOLUTION

Vote des résolutions à titre ordinaire



Pages 240-241  
du DEU

## Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019-2020

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature

# 11<sup>e</sup> RÉSOLUTION

Vote des résolutions à titre ordinaire



Pages 240  
et 242-245  
du DEU

## Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2019-2020

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et des avantages de toute nature

# 12<sup>e</sup> RÉSOLUTION

## Vote des résolutions à titre ordinaire



Pages 183-184,  
219 et 244-245  
et suivantes  
du DEU

## Approbation d'un engagement réglementé relatif à la mise en place d'un nouveau régime de retraite supplémentaire de Denis MACHUEL, Directeur Général

- Mise en conformité avec la loi PACTE
- Présenté par la Présidente du Comité des Rémunérations
- Présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes



# 13<sup>e</sup> RÉSOLUTION

## Vote des résolutions à titre ordinaire

### Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

- **Objectifs** :
  - couvrir les plans d'actions gratuites et de performance
  - réduire le capital social par voie d'annulation d'actions
  - assurer l'animation du marché de l'action Sodexo
- **Prix maximum d'achat** : 120 € par action
- **Limite** : fixée par la société à 5 % du capital social au 21 janvier 2020
- **Validité de l'autorisation** : 18 mois
- **Annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 janvier 2019**

# 14<sup>e</sup> RÉOLUTION

Vote des résolutions à titre extraordinaire

## Modification des Statuts

- **Suppression de l'article relatif aux apports en capital (article 6)**

# 15<sup>e</sup> RÉOLUTION

## Vote des résolutions à titre extraordinaire

### Modification des Statuts

- **Déclarations de franchissements de seuils statutaires** (article 9.4)
  - Réduction du seuil de 2,5 % du capital à **1 % des droits de vote** et chaque multiple de ce pourcentage
  - Raccourcissement du délai de déclaration de 15 jours à **5 jours de Bourse**
  - Extension de l'obligation de déclaration aux intermédiaires inscrits pour le compte de propriétaires d'actions non domiciliés en France
  - Inclusion des **accords ou instruments dérivés à dénouement en actions** dans le calcul du seuil comme pour les déclarations de franchissement de seuils légaux

# 16<sup>e</sup> RÉOLUTION

## Vote des résolutions à titre extraordinaire

### Modification des Statuts

- **Désignation des administrateurs salariés** (article 11.4)
  - Mise en conformité avec la **loi PACTE** : obligation de désigner deux administrateurs représentant les salariés dès 8 administrateurs (au lieu de 12 précédemment)
  - Sodexo répond déjà à cette obligation :
    - **Deux administrateurs** siègent au Conseil **depuis 2015** :
      - > **Philippe BESSON** siège au **Comité des Rémunérations**
      - > **Cathy MARTIN** siège au **Comité d'Audit**

# 17<sup>e</sup> RÉOLUTION

## Vote des résolutions à titre extraordinaire

### Modification des Statuts

- **Consultation écrite des administrateurs** (article 12)
  - Possibilité introduite par la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019
  - Certaines décisions limitativement énumérées :
    - **Nominations d'administrateurs** en cas de vacance d'un poste (décès, démission)
    - Autorisations d'octroyer des **cautions, avals et garanties**
    - **Mise en conformité des Statuts** avec la loi (sous réserve de ratification à l'Assemblée Générale Extraordinaire)
    - **Convocation d'une Assemblée Générale**

# 18<sup>e</sup> RÉSOLUTION

## Vote des résolutions à titre extraordinaire

### Modification des Statuts

- **Suppression de l'obligation de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant (article 15)**
  - Mise en conformité avec la loi du 9 décembre 2016, dite **loi Sapin 2**
  - Suppression de l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant lorsque le commissaire aux comptes titulaire :
    - n'est pas une personne physique ni
    - une société unipersonnelle

# 19<sup>e</sup> RÉSOLUTION

## Vote des résolutions à titre extraordinaire

### Modification des Statuts

- **Suppression des dispositions transitoires liées à l'introduction d'un dividende majoré (article 18.3)**
  - Dividende majoré introduit en 2011
  - Dispositions transitoires plus applicables depuis 2014

# 20<sup>e</sup> RÉOLUTION

## Vote des résolutions à titre extraordinaire

### Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

- **Objet** : assurer le financement de la croissance du Groupe
- Mêmes paramètres que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2018 que cette résolution annule et remplace
- **Plafond en actions** : 85 millions €\* (montant nominal, soit environ 14 % du capital, constitue le plafond global de l'ensemble des autorisations financières)
- **Plafond des valeurs mobilières représentant des créances** : 1 milliard € (montant nominal)
- **Validité de l'autorisation** : 26 mois

\* La valeur nominale du titre Sodexo est de 4 euros.



## 21<sup>e</sup> RÉOLUTION

Vote d'une résolution à titre extraordinaire  
(aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires)

### Augmentation du capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices

- **Objet** : capitaliser toutes sommes dont la capitalisation est légalement et statutairement autorisée
- Mêmes paramètres que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2018 que cette résolution annule et remplace
- **Plafond en actions** : 85 millions €  
(montant nominal qui s'impute sur le plafond global fixé par la 20<sup>e</sup> résolution)
- **Validité de l'autorisation** : 26 mois

## 22<sup>e</sup> RÉSOLUTION

### Vote des résolutions à titre extraordinaire

#### Augmentation du capital réservée aux salariés adhérents de plans d'épargne d'entreprise

- **Objet** : contribuer à aligner les intérêts des salariés avec ceux des actionnaires
- Mêmes paramètres que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2018 que cette résolution annule et remplace
- **Plafond en actions** : 1,5 % du capital  
(s'impute sur le plafond global fixé par la 20<sup>e</sup> résolution)
- **Validité de l'autorisation** : 26 mois

# 23<sup>e</sup> RÉSOLUTION

## Vote des résolutions à titre extraordinaire

### Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues

- Mêmes paramètres que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 janvier 2018 que cette résolution annule et remplace
- **Plafond en actions** : 5 % du capital par période de 24 mois (conformément à la loi)
- **Validité de l'autorisation** : 26 mois

## **24<sup>e</sup> RÉSOLUTION**

**Vote des résolutions à titre ordinaire**

**Pouvoirs pour effectuer les formalités légales**

# CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Sophie BELLON**

Présidente du Conseil d'Administration



# Assemblée Générale Mixte

21 janvier 2020